Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/10/2021 à 17h10
Réference de l'AR : 008-240800920-20211020-DB2021_67-DE
Affiché le 28/10/2021 - Certifié exécutoire le 28/10/2021

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2021/146

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2021-67

Date de la convocation : 13/10/2021
Membres en exercice : 24
Membres présents : 19
Membres votants : 20

Le vingt octobre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représenté : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15/09/21

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 21/07/21 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant la remarque de Mme Valentine DION demandant qu'elle soit portée dans la liste des élus excusés,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 15/09/21 avec la modification de la liste des élus excusés.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 28 OCT. 2021
et de sa publication ou notification le 28 OCT. 2021